

DECLARATION CFDT PRSE4

La CFDT déplore que le bilan du plan précédent ainsi que les mesures de ses effets n'aient pas été évalués. Nous regrettons que le PRSE4 reste dans une logique de plan successifs sans pouvoir s'enrichir de la mesure d'impact du plan précédent.

La CFDT rejoint les préconisations du CESER sur l'évaluations des actions mises en œuvre.

La mise en place d'indicateurs en santé environnementale permettrait de suivre l'évolution de la qualité de l'environnement et ses répercussions sur l'état de santé des populations. Ils permettraient d'informer la population et d'agir préventivement.

Il semble également indispensable pour la CFDT de mettre en place des enquêtes périodiques destinées à connaître le ressenti des populations et des professionnels en matière d'environnement et de santé.

Le PRSE doit être porteur d'une dynamique plus ambitieuse pour promouvoir l'approche santé-environnement en impliquant toutes les parties prenantes.

La mobilisation de tous les acteurs, professionnels et particuliers, doit être effective sur tous les territoires et s'appuyer sur des actions concrètes. Des conférences et tables-rondes à destination des élus peuvent leur permettre d'appréhender les concepts de la santé environnementale. A destination des professionnels de santé et des acteurs relais, elles peuvent leur fournir des outils pédagogiques pour informer et sensibiliser le grand public .

Pour la CFDT, une réelle implication des services déconcentrés de l'État est indispensable pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE4. Cela doit se traduire, notamment, par la mobilisation des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), des directions de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Enfin, pour la CFDT, il est primordial que le PRSE4 permette d'agir sur les causes de la dégradation environnementale et ne pas se contenter de traiter ses effets sur la population.

La prévention doit prendre le pas sur la réparation, par exemple en ce qui concerne le traitement des déchets amiantés.

La délégation CESER CFDT votera favorablement cet avis.